

**Société d'Histoire
de Wintzenheim**



**Vingt destinées
de civils,
femmes et hommes,
expulsés, déportés,
ou exécutés
par les Allemands
en 1939-1945**

Vingt destinées de civils, femmes ou hommes, nés ou domiciliés à Wintzenheim, expulsés, internés, déportés ou condamnés à mort par les Allemands en 1939-1945

EXPULSION: les francophiles et les juifs

BOUILLON Eugène (famille): Expulsés
DREYFUS Théophile (famille): Expulsés
FUKS Simon (famille): Expulsés
HALLEL Jules (famille): Expulsés

INTERNEMENT: les tsiganes

MEINHARDT Charles (famille): Internés

TRANSPLANTATION (Umsiedlung)

PFEFFER Xavier (famille): Déportés
WEINMANN François (famille): Déportés

LES RESISTANTS: déportés et condamnés à mort

BALTENWECK Charles et Hilde: Déportés
CLOR Robert: Déporté
RICHERT Marthe: Déportée
SCHMITT Alice et Lucien GROSPERRIN: Déportés
SCHMITT René: Déporté
SIBLER Robert: Déporté
BOEGLIN Eugène: Condamné à mort
BUHL Albert: Condamné à mort
HELFER Clément: Condamné à mort
HURTH Alphonse: Condamné à mort
RIEDINGER Joseph: Condamné à mort
SONTAG Auguste: Condamné à mort
VOEGTLI Louis: Condamné à mort

Les expulsions : francophiles et juifs

Pour une très grande partie d'entre eux, les juifs des communes alsaciennes sont expulsés de l'Alsace annexée à la mi-juillet 1940. Ils doivent quitter leur domicile, abandonner tous leurs biens automatiquement mis sous séquestre et confisqués. Ils ne sont autorisés qu'à emporter une valise par personne, 2000 F par adulte et 1000 F par enfant. En général, les Haut-Rhinois commencent par être acheminés par camions à Cernay, et regroupés à l'Institut Saint-André où ils passent la nuit sur la paille. Les tsiganes restés en Alsace connaissent le même sort. La SS a mis la main sur l'Institut Saint-André, et l'a transformé en centre de formation de la SS, ouvert aux soldats européens non allemands.

La procédure d'expulsion touche aussi d'autres Alsaciens dans les mêmes conditions matérielles et selon la même procédure : ce sont ces « francophiles » qui avaient constamment manifesté leur attachement à la France et surtout leur opposition à l'Allemagne après la prise du pouvoir national-socialiste de Hitler et de ses affidés. Le régime nazi les a repérés dans les publications politiques et syndicales françaises, dans la presse, dans les livres, ce qui conforte l'hypothèse que des milieux allemands influents, dont des nostalgiques expulsés en 1919, avaient préparé la nouvelle annexion de l'Alsace. Dans cette catégorie de francophiles, on trouve aussi des déserteurs de la Première Guerre mondiale qui avaient refusé de rejoindre l'armée allemande et s'étaient engagés dans l'armée française.

Le lendemain de l'arrestation, la SS fait monter les expulsés, francophiles, juifs ou tsiganes, dans un train en gare de Cernay et les quitte à la ligne de démarcation, sans doute à Poligny, sur la ligne ferroviaire Strasbourg-Lyon-Marseille. Certains descendent du train à Lons-Le-Saunier, d'autres à Lyon, selon le département d'accueil prévu par le gouvernement français. Les principales expulsions groupées ont lieu le 17 juillet et le 14 décembre 1940.

Le gouvernement français de collaboration donne l'ordre aux départements de les accueillir. Ces personnes s'ajoutent à celles évacuées entre septembre 1939 et mai 1940 ou qui s'étaient réfugiées de leur propre initiative dans la zone française non occupée.

Dans ce contexte historique, « expulsion » et « interdiction de séjour » recouvrent des réalités analogues pour les familles. La police allemande présente sur la ligne de démarcation interdit aux personnes indésirables – juives, francophiles ou tsiganes – de rentrer en Alsace, ne serait-ce que pour protéger leurs biens. De toute façon, l'administration civile allemande les leur a confisqués dès son arrivée, se les approprie ou les met en vente. Elle applique de facto à ces hommes et femmes, et par la seule loi du plus fort, l'interdiction de séjour dans leur province.

Les familles juives qui s'étaient réfugiées dans la zone occupée n'y sont plus en sécurité. Plus de 5 500 juifs se réfugient aussi à l'automne 1940 au sud de la ligne de démarcation, dans la zone non occupée. Loin de garantir leur sécurité, les autorités françaises les font arrêter et transférer au camp de Gurs (Béarn). Le 11 novembre 1942, l'armée allemande envahit la zone sud, le danger réapparaît. C'est à ce moment-là que de nombreux juifs et de nombreuses familles juives tentent de passer en Suisse. Pas toujours avec succès, parce qu'à la frontière suisse, les refoulements oscillent entre 5 et 10% des tentatives de passage et, qu'en décembre 1942 et en janvier 1943, les autorités suisses ferment même leurs frontières. Mais le danger essentiel est allemand : le commandement régional de la Sipo-SD à Lyon a donné l'ordre d'arrêter les juifs. Les autorités françaises les livrent à la SS. Le sursis, pour eux, viendra de janvier à décembre 1943 avec l'occupation italienne à l'est du Rhône. Un sursis seulement, avant la libération progressive du territoire.

Daniel MORGEN



Famille Eugène BOUILLON:

Expulsés

Eugène BOUILLON est né à Wintzenheim le 30 octobre 1886. Ses parents, Bouillon Auguste, boucher, et sa mère SCHAFFAR Marie-Anne étaient tous les deux francophiles. Son père le fait entrer comme interne au Collège des Frères de Marie à Saint-Dié-des-Vosges. Eugène grandira dans un milieu francophile et francophone.

En 1915, il est enrôlé dans l'armée allemande. Tombé malade, il passe quelque temps à l'hôpital dans un quartier de Berlin.

Le 14 juillet 1916, il part pour le front russe et, trois mois plus tard, il est dirigé sur le front du Nord de la France, à Liévin. Après plusieurs affectations, il a la chance d'être recruté comme interprète, devient chauffeur de camion et même cuisinier.

Lors de la retraite générale vers l'Allemagne, il profite de l'opportunité pour quitter l'armée et trouver refuge à Liège. De là, il partira pour Paris d'où il rejoindra sa famille après de multiples péripéties.

En 1918, après sa démobilisation, il reprendra son exploitation agricole. En 1934, il publie **un livre intitulé « Sous les drapeaux de l'envahisseur - Mémoires de guerre d'un Alsacien »** où il laisse libre cours à ses sentiments francophiles et à sa détestation de l'Allemagne. Entre 1934 et 1935, il est élu maire de Wintzenheim.

Lors de l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en 1940, **il est expulsé avec sa famille le 14 décembre 1940 pour cause de francophilie**, au-delà de la ligne de démarcation. Avec son épouse Jeanne née BUTTERLIN, ses trois filles Yvonne, Jacqueline et Marie-Louise et son fils Ernest, il rejoint le camp d'Aussillon dans le Tarn, puis se réfugie à Cazals dans le Lot en juin 1941. **La famille reviendra à Wintzenheim en 1945**, s'installera de nouveau rue des Prés et reprendra son activité. Les liens étroits avec le Lot seront maintenus, car deux des filles y fonderont, après la guerre, leur propre foyer.

En 1945, le maire de la Libération est Émile TANNACHER. La vie reprend son cours pour l'organisation du fonctionnement de la commune. **Après les élections municipales de septembre 1945, Eugène BOUILLON sera réélu maire**, Alfred FREYDRICH sera 1^{er} adjoint et Joseph HUMBERT 2^{ème} adjoint. André BRUDER sera l'adjoint de Logelbach. Eugène BOUILLON restera maire jusqu'en 1953. Il décède le 28 août 1966.



Marie-Claude ISNER



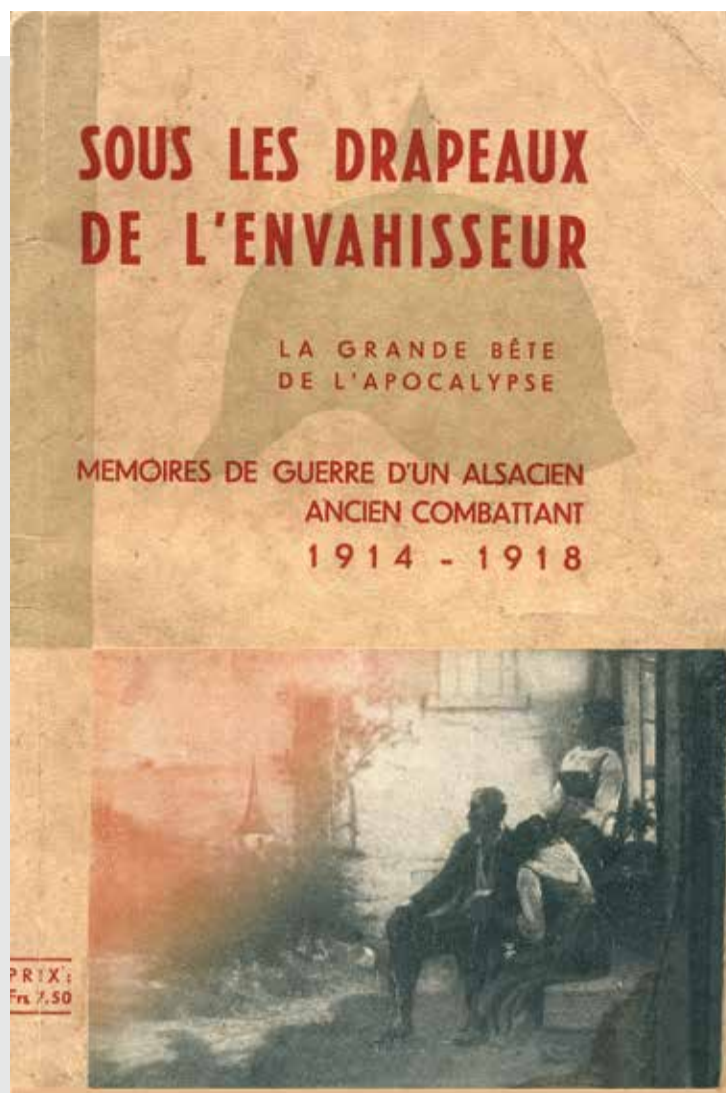
Sous les drapeaux de l'envahisseur

La grande bête de l'Apocalypse - Mémoires de Guerre d'un Alsacien ancien combattant 1914-1918 (Eugène BOUILLON, 1934)

Il semble que le témoignage, écrit après les faits, repose davantage sur des souvenirs que sur des notes prises au cours des événements. Toutefois, celles-ci ont peut-être existé, comme nous le laissent penser les quelques dates précises qui ponctuent le récit. Malheureusement, dans l'ensemble, la chronologie des événements manque de précision.

L'intention de faire de cet ouvrage une œuvre de propagande pour servir la cause française en Alsace n'est pas dissimulée.

Au contraire, Eugène BOUILLON donne le ton dès le titre : « sous les drapeaux de l'envahisseur », l'envahisseur désignant l'Empire allemand qui a eu la main sur l'Alsace-Lorraine entre 1870 et 1918. Puis il débute sa préface en précisant : « ces mémoires seront un témoignage de fidélité de l'Alsace à la France ». Par ailleurs, sur la carte jointe à l'exemplaire qu'il offre au sénateur du Haut-Rhin Sébastien Gegauff, on peut lire : « Cher Sénateur, veuillez accepter ce livre à titre de propagande pour la bonne cause. » Après ces avertissements, **le lecteur ne s'étonnera pas de lire un récit teinté d'une francophilie très prononcée**, voire d'une vision manichéenne des événements. Le vocabulaire utilisé est évocateur : « l'envahisseur », les « boches », les « enragés », « nos bourreaux », « la bête apocalyptique » désignent tour à tour les Allemands ou l'armée allemande, même si, bien plus encore que l'ensemble des Allemands, ce sont les Prussiens et leur caractère belliqueux qui attisent la haine de l'auteur. En outre, le témoignage est ponctué de commentaires sur les méfaits commis par les soldats allemands dans les régions occupées, que ce soit en Lituanie, dans le nord de la France ou en Belgique. On y trouve aussi un enthousiasme à peine voilé quand il s'agit de décrire l'infériorité matérielle de l'armée allemande, ses défaites et ses replis qui deviennent autant d'occasions de vanter l'armée française et plus généralement la nation française.



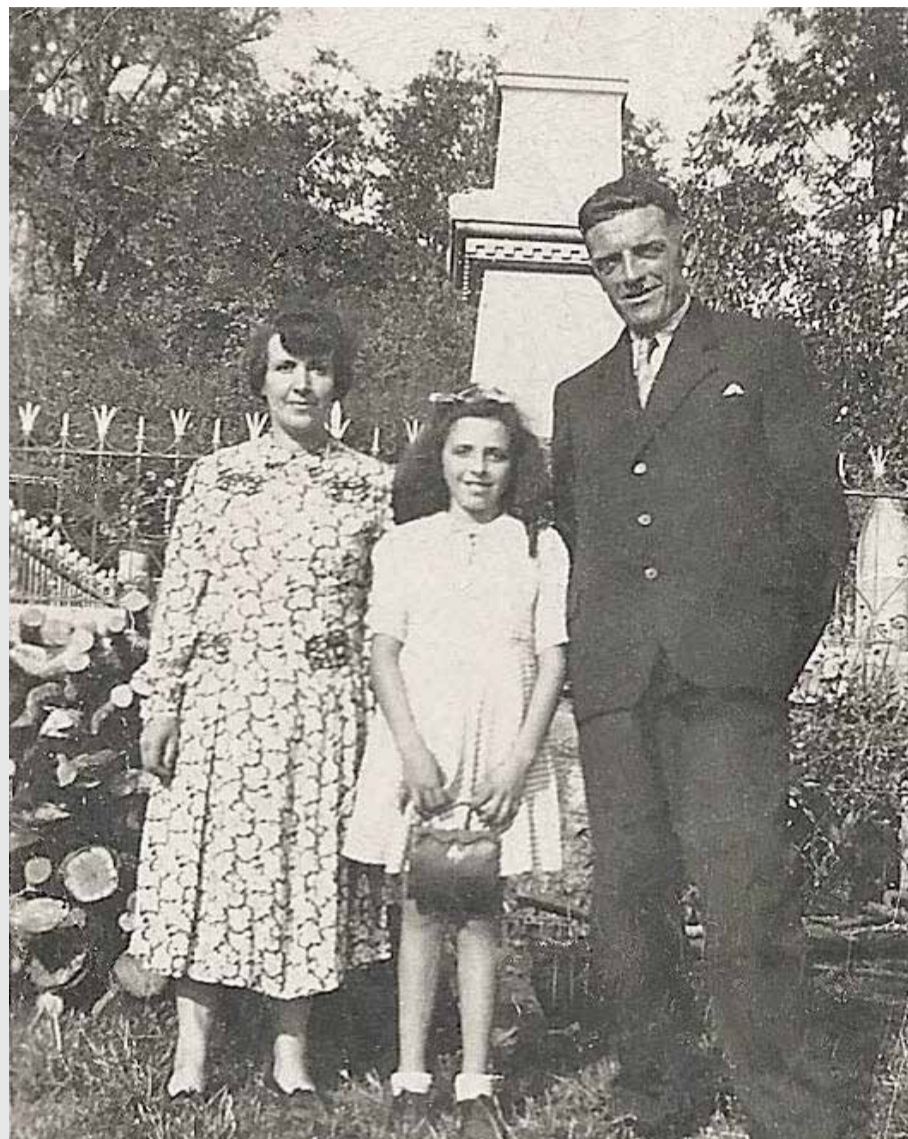
Raphaël GEORGES



Famille Théophile DREYFUS:

Expulsés

Le nord de la Franche-Comté accueille dès la Drôle de guerre une foule importante de **juifs alsaciens qui quittent l'Alsace** dès la déclaration de guerre. C'est surtout le cas du département du Jura dont tout le territoire au sud de la Loue fait partie de la zone sud, dite zone libre, après l'Armistice du 22 juin 1940. **Cesancey, situé au sud-ouest de Lons,** est donc en zone libre. Le gouvernement pétainiste donne l'ordre au département du Jura d'accueillir un millier d'entre eux. Ces personnes s'ajoutent à celles qui avaient déjà choisi le Jura comme lieu de refuge. **Ils sont enregistrés au titre de réfugiés nécessiteux** par un service préfectoral qui prend en charge leur installation dans des locaux mis à disposition par les mairies, **leur versera une allocation, leur fournira des cartes et des coupons de ravitaillement.** Ces mesures, avec celles de l'accueil reçu dans les communes et dans les écoles, facilitent leur intégration.



La famille de Théophile DREYFUS, commerçant, né le 3 mars 1903 à Wintzenheim et décédé le 17 octobre 1976 à Colmar, **est expulsée le 17 juillet 1940.** Comme Théophile a été rappelé à l'armée le 29 août 1939, il n'est plus à Wintzenheim à ce moment-là. Mais son épouse Émilie, née JACOB le 3 mars 1907 à Nelling (Moselle), et **leur fille unique Andrée, née le 18 janvier 1931** à Wintzenheim font partie du groupe des expulsés et rejoignent leurs parents Jacob à Cesancey (Jura). Théophile les y rejoint le 27 août 1940, au moment de sa démobilisation. Le fichier des Alsaciens (Haut-Rhin) évacués mentionne **la commune de Cesancey (Jura),** qui **accueille vingt Alsaciens,** comme étant leur commune d'accueil. Les données citées en référence autorisent cette reconstitution, qui reste cependant conjecturale.

Après le 11 novembre 1942, quand les armées allemandes envahissent toute la France, les juifs résidant dans l'ancienne zone sud y sont en grand danger. **Les arrestations et les déportations sont nombreuses.** Joëlle DRAN-OLFF, la petite-fille des DREYFUS, confirme cependant que sa famille est restée à Cesancey et qu'Andrée, sa mère, se souvenait d'avoir été cachée par la famille d'un enseignant, Monsieur REBOUR. Sa mère a d'ailleurs failli être prise dans une rafle.

En 1945, la famille revient à Wintzenheim.

Daniel MORGEN



Famille Simon FUKS:

Expulsés

Simon FUKS, rabbin de la synagogue de Wintzenheim, est né en Pologne le 9 avril 1911. Mobilisé en 1939 comme officier dans le Service de santé et l'aumônerie, il est fait prisonnier en juin 1940. Un climat majoritairement pétainiste et hostile aux juifs sévit au sein de l'armée. Simon n'est libéré tardivement que fin janvier 1941 de l'Oflag 8 après huit mois de captivité et malgré la mauvaise volonté de ses supérieurs militaires français directs.

Il quitte l'Allemagne à Constance et, après la traversée de la Suisse, sa libération s'effectue au camp de Sathonay (Rhône). **Raymonde, son épouse** (née JOSEPH le 12 mai 1915 à Phalsbourg), qui pendant la détention de Simon en Allemagne a vécu à Bains-les-Bains - l'actuelle commune de La Vôge-les-Bains (Vosges) - avec leurs enfants José, né en 1937, Daniel, né en 1938 à Colmar et Claude, né en 1939 à Bains-les-Bains, **le rejoint à Lyon**.

La famille se rend ensuite à Nîmes où le Grand Rabbin du Haut-Rhin l'affecte en mai 1941 à Agen pour faire rayonner son ministère dans tout le département du Lot-et-Garonne. Par une action résistante courageuse, **Simon et son épouse parviennent à faire évader des détenus**, leur procurent de faux-papiers ou les font passer en Suisse. Pour pouvoir assurer son ministère auprès de détenus, Simon entre même volontairement au camp de Casseneuil.

Les persécutions antisémites et les menaces de déportation s'accroissant au cours des deux années suivantes, **Simon et Raymonde parviennent à faire entrer leurs enfants en Suisse le 23 septembre 1942** et à les confier à des familles d'accueil de Zurich. En avril 1943, ils s'y réfugient eux-mêmes en passant par Grenoble et entrent en Suisse le 11 mai de la même année grâce à une jeune passeuse au poste frontière de Chevrens (canton de Genève) près de Veigy (France). **Tous leurs biens en Alsace leur ont été confisqués**. Grâce à la caution de leurs parents et au soutien de la communauté juive, ils obtiennent un permis de séjour en résidence privée et **s'établissent à La Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel)**. Dès septembre 1943, Simon FUKS est chargé au sein de la communauté de l'éducation religieuse de la jeunesse. En juin 1944, il prend aussi en charge l'aumônerie du camp de travail de Lajoux (canton du Jura). Les Fuks rentrent en Alsace au cours de l'année 1945. **En 1947, Simon est nommé Rabbin de Colmar et Grand Rabbin du Haut-Rhin**.



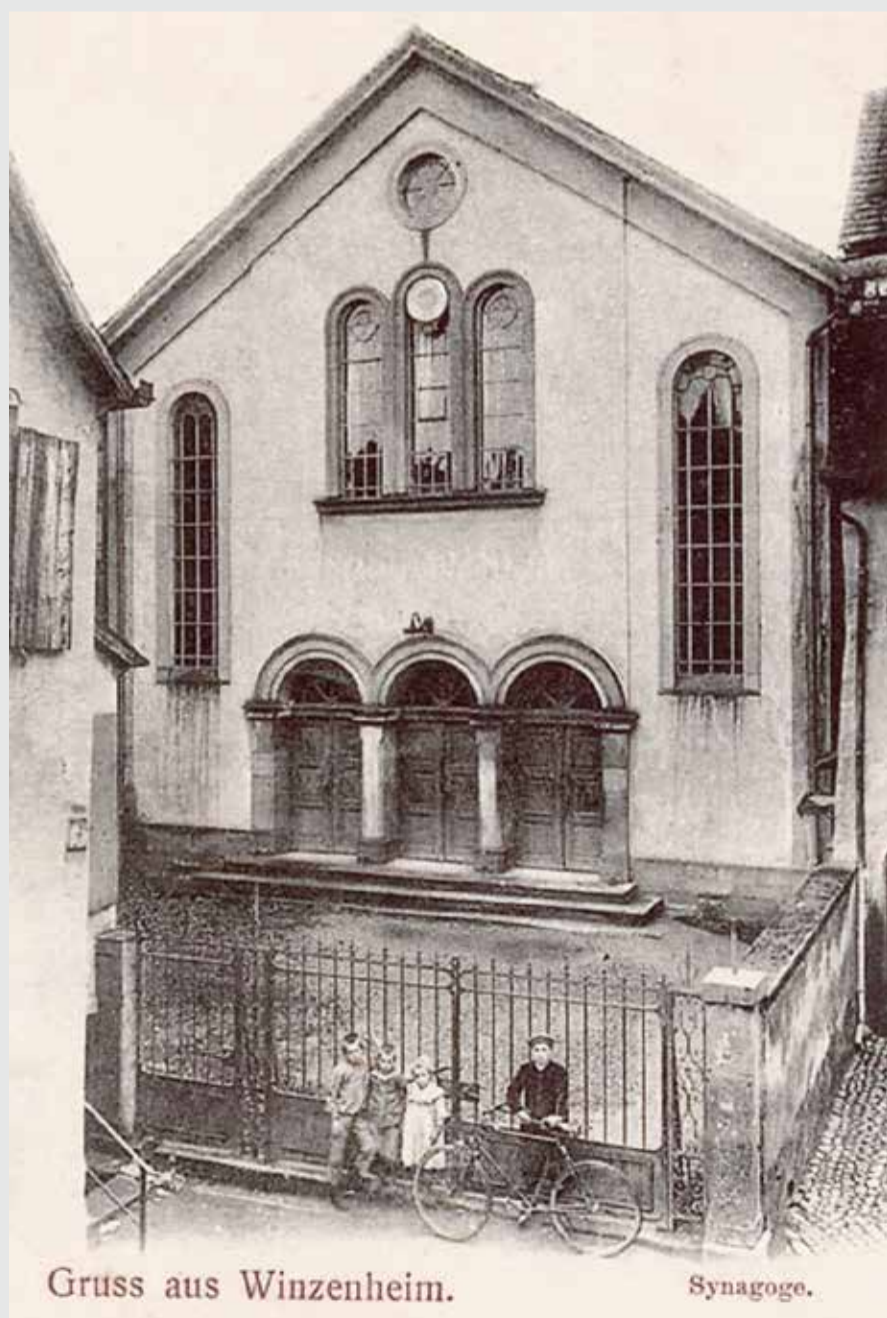
Daniel MORGEN



Famille Jules HALLEL:

Expulsés

Jules HALLEL dit Julien, fils de Nathan HALLEL et de Florine WEILL, **est né le 3 mai 1893 à Niedernai** (Bas-Rhin). Chantre à la synagogue de Wintzenheim, il assure, en septembre 1939, l'intérim de Simon FUKS mobilisé. Avec son épouse Reine ALEXANDRE, née le 17 janvier 1886 à Obernai et son fils Claude, né en 1923 à Obernai, Jules HALLEL fait partie de la **première vague d'expulsion, le 17 juillet 1940.**



La commune d'accueil de la famille HALLEL est la **ville de Vichy**, où la famille occupe un logement au numéro 3 de la rue Forestier. Nous ne savons rien de leur périple ultérieur jusqu'en 1945. **La famille revient en Alsace à la Libération.** Jules HALLEL, son épouse Reine et leur fils Nathan Claude sont enterrés au cimetière juif de Wintzenheim.

Daniel MORGEN



Les internements : tsiganes

Entre 1940 et 1946, plus de 6 500 hommes, femmes et enfants ont été internés en France dans une trentaine de camps pour le seul fait d'être considérés comme Tsiganes par les autorités allemandes et françaises. Cette histoire appartient tout autant à celle des persécutions raciales mises en œuvre par l'Allemagne nazie qu'à celle de la répression du nomadisme, politique menée par nombre de démocraties occidentales comme la France.

Deux décisions ont facilité cette persécution :

- D'une part, **le carnet anthropométrique institué en 1912. La loi a pour objet de contrôler le déplacement en roulotte de ceux qu'on appelait alors les romanichels** et de rassurer ainsi l'opinion publique. Elle crée le statut juridique aberrant de « nomade ». Elle vise en particulier et sans le dire les Roms, Sintis, Tsiganes et les Yéniches. Environ 40 000 personnes étaient ainsi fichées avant-guerre.
- D'autre part, **le 6 avril 1940, la Troisième République interdit sur le territoire métropolitain et pour toute la durée de la guerre la circulation des nomades** et les assigne à résidence. Le 4 octobre 1940, les autorités d'occupation ordonnent aux préfets de la zone occupée - la zone nord - d'interner les Tsiganes. La force publique française arrête alors prioritairement les familles assignées à résidence et les porteurs du carnet anthropométrique, ainsi que des forains, des travailleurs itinérants, des clochards et des sédentaires marginalisés, c'est-à-dire toutes les personnes soupçonnées d'être Tsiganes tant par les autorités allemandes que françaises.

En zone libre, la règle était l'assignation à résidence. Les nomades ont l'interdiction de circuler sur la totalité du territoire français. Toutefois, **les Tsiganes expulsés d'Alsace-Lorraine à l'été 1940 sont internés dans les camps d'Argelès-sur-Mer, Barcarès puis Rivesaltes**. En mai 1942, le gouvernement de Vichy crée à Saliers (Bouches-du-Rhône) un camp réservé aux Tsiganes. Dans les Hautes-Pyrénées, le camp de Lannemezan est destiné aux nomades étrangers.

À la Libération, les Tsiganes ne sont pas libérés comme les autres internés administratifs. L'internement reste assimilé à une mesure d'assignation à résidence, le décret du 6 avril 1940 étant toujours en vigueur. **Ce n'est qu'avec le décret du 10 mai 1946 officialisant la fin de la guerre, qu'on libère les derniers nomades** du camp des Alliers (Charente)... bien après les collaborateurs.

Le décret d'Himmler du 16 décembre 1942 ordonnant la déportation à Auschwitz des Tsiganes du Grand Reich ne s'appliquait pas à la France. Néanmoins, 145 Français arrêtés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés à la Belgique font partie du convoi Z du 15 janvier 1944. Les hommes internés à Poitiers sont quant à eux déportés en 1943 dans les camps de Sachsenhausen et Buchenwald dans le cadre de l'opération Meerschaum qui alliait une nouvelle politique de répression via la déportation massive des opposants politiques et l'approvisionnement des camps en main-d'œuvre forcée.

Daniel MORGEN



Famille Charles MEINHARDT :

Internés

Charles MEINHARDT est le fils d'Eugène MEINHARDT, considéré à l'annexe wintzenheimoise de Logelbach comme le fondateur de la communauté qui s'est installée à l'été 1934 sur le terrain longeant le ruisseau, l'actuel chemin du Bentzen. En 1934, et muni de l'autorisation du maire, Eugène s'y installe avec ses fils Jean-Baptiste, Charles et Jules.

Le 14 février 1943, trois MEINHARDT, en parenté avec la communauté manouche, rom et sinti de Wintzenheim-Logelbach, sont internés au camp d'internement et de séjour surveillé de Fort-Barraux, situé en Isère dans la Vallée du Grésivaudan, sur le territoire de la commune de Barraux. La fortification bastionnée a été construite en 1597-1598 sur ordre du duc de Savoie Charles-Emmanuel, pour défendre l'entrée du Grésivaudan aux troupes du roi de France.

Charles MEINHARDT, né le 25 septembre 1886 à Hüttwil, dans le canton suisse de Berne, sait lire et écrire, exerce le métier de terrassier, mais s'exprime difficilement en français. Expulsé d'Alsace en 1941, il se rend à Béziers. Il a été arrêté à Perpignan pour le vol d'une somme de 120 F, n'a pas pu présenter de pièces d'identité et a été conduit dans un des camps d'internement qui accueillent, selon le vocabulaire vichyste, les « indésirables » dès octobre 1940. Les autorités françaises de la zone sud l'internent successivement à Argelès, Barcarès (3 mois), Rivesaltes et Saliers (3 mois), d'où il s'évade avant d'être repris et **placé le 14 septembre 1942 au Fort-Barraux**, qui est un camp « de séjour surveillé ». Les actes d'internement le désignent comme sans-domicile-fixe, bien que Charles déclare constamment être domicilié à Saint-Clair, 11 Grand'Rue, dans la banlieue de Lyon, et soulignent ses habits « très usagés, en loques ».

Dans une lettre qui date sans doute de son séjour au Fort-Barraux, il demande sa libération pour rejoindre son père. Il est autorisé à quitter le camp le 24 février 1944, mais astreint à résidence à Voiron. Une décision de 1943 mentionne son transfert au camp de Nexon où la décision de libération sous contrainte aurait dû lui parvenir.



Fils de Charles, **Hugues MEINHARDT, dit Hugo, est né le 11 octobre 1920 à Meinheim**, en Bavière. Il arrive au Fort-Barraux le 21 juin 1943, pour y être interné en même temps que Valentin MEINHARDT, né le 14 février 1912 à Wihr-au-Val. **Hugo quitte Fort-Barraux le 23 août 1943**: il est transféré au camp de Nexon (Haute-Vienne). La notice individuelle que le camp de Fort-Barraux « camp de séjour surveillé » renseigne à son intention le décrit comme un jeune homme de 23 ans, de belle taille (1m78), aux cheveux bruns, aux yeux verts, au visage régulier et au « teint bronzé » (sic), qui ne sait ni lire ni écrire. La fiche mentionne explicitement qu'il est un « français d'origine, de race aryenne et de religion catholique ». Il n'est pas fait mention de Valentin dans un autre document.

Deux fils, tous deux célibataires de Charles MEINHARDT et de son épouse Catherine KREMS, parmi les neuf, âgés à cette époque (1943) entre 17 et 30 ans, sont placés à Fort-Barraux à la même date que leur père.

Outre Hugo, c'est le cas de **Florent MEINHARDT, né le 9 janvier 1913 à Oberhaslach**. Seuls Charles et Florent savent lire et écrire. La profession indiquée pour les fils est celle de manœuvre. Tous ont des difficultés avec la police de Vichy, qui les place en résidence très surveillée et les déplace sans ménagement d'un camp à un autre.

Mais seuls les hommes sont internés, l'épouse de Charles séjourne à Saint-Clair. Tout en les considérant comme français, le régime de Vichy n'hésite pas à leur appliquer un traitement particulier, comme il le fait aussi pour les juifs !

Daniel MORGEN



Construit en 1597, le fort Barraux, situé sur la commune de Barraux en Isère, constitue l'un des plus anciens forts bastionnés des Alpes.



Les transplantations (*Umsiedlung*)

Au cours des deux premières années de l'annexion, l'administration civile allemande (*Zivilverwaltung*) se rend vite compte que la grande partie des habitants de l'Alsace sont loin d'adhérer aux principes nazis imposés à la vie de la communauté du peuple allemand. Les uns se rebiffent silencieusement dans leur vie quotidienne, refusent d'adhérer à des organisations nazies ou, s'ils le font, n'y adhèrent que pour la forme et ainsi de suite. D'autres montent des filières d'évasions, mettent en place des actions de résistance passive.

Des jeunes refusent le service du travail obligatoire (*Reicharbeitsdienst*) et préfèrent à leurs risques et périls « s'évader » hors d'une région soumise à la dictature que de subir l'embrigadement nazi. L'incorporation de force dans l'armée allemande, décrétée le 25 août 1942, amplifie les évasions au cours des deux années suivantes.

L'administration allemande a conscience de la montée silencieuse du mécontentement. Mais le temps des expulsions est fini. **Les autorités du Reich regrettent d'avoir laissé partir en 1940 des Alsaciens et des Lorrains, dont les qualités allaient renforcer et nourrir le peuple français.** C'en est fini des expulsions vers la France d'Alsaciens qui pourraient « contribuer par leurs aptitudes raciales à l'émergence d'une nouvelle classe dirigeante dans ce pays ». Exprimée en langue nazie, l'opération consistait à redonner à la souche allemande « chaque goutte du précieux sang allemand » (*jeder Tropfen deutschen Blutes*) et éviter qu'elle ne se perde au profit des populations ni germaniques ni aryennes.

La nouvelle mesure punitive est la transplantation (*Umsiedlung*) en terre allemande. C'est autant une mesure punitive d'éloignement du territoire natal et d'insertion forcée dans l'Allemagne profonde, qu'une mesure de rééducation qui pourrait être suivie, en cas de réussite, par le retour en Alsace. Mais la mesure s'apparente aussi à l'échange de populations et à l'arrivée en Alsace de colons (*Siedler*) allemands.

La transplantation est une déportation de fait, et applique le principe de la responsabilité du clan, la *Sippenhaft*. Elle touche principalement les familles et plus précisément la cellule familiale formée des parents, des enfants, voire des ascendants vivant sous le même toit et formant le même foyer. La déportation dans l'Altreich sanctionne l'approbation implicite ou explicite à l'insoumission de réfractaires.

Daniel MORGEN



Famille Xavier PFEFFER:

Transplantés

Désertion de Xavier PFEFFER fils

Né le 8 janvier 1922 à Wintzenheim, incorporé de force dans la Wehrmacht le 14 octobre 1942, **il s'évade le 20 juillet 1943 à Kernouës (Finistère) en compagnie de René KOCH.**

Le 28 juillet 1943, à Bordeaux, l'armée allemande le reprend, l'interne à Bayonne, et le fait comparaître en octobre 1943 devant le tribunal de guerre allemand à Mont-de-Marsan qui le condamne à **une peine de six années de réclusion.** Le 24 février 1944 il est déporté à Fribourg-en-Brisgau, transféré à Anklam (Allemagne), admis le 3 mai à l'hôpital militaire de Bernau près de Berlin dont il s'enfuit fin novembre.

Arrêté une seconde fois le 1^{er} décembre

1944, transféré le 4 à Linz (Autriche) puis à Torgau (Allemagne), il est libéré le 15 janvier 1945 par l'arrivée des Alliés. Les Anglo-Saxons finissent généralement par reconnaître la particularité des incorporés de force alsaciens et mosellans, même si cela n'a pas toujours été évident.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, **les centres de détention d'Anklam et de Torgau ont été « au centre du système judiciaire et pénitentiaire de la Wehrmacht »** et infligeaient aux réfractaires les conditions d'incarcération et de travail dans l'industrie aéronautique les plus dures. Xavier en a gardé des difficultés de motricité dues sans doute à des fractures répétées et des traces de brûlures qui lui ont valu son hospitalisation à Bernau.

Schirmeck, Breslau

Xavier Pfeffer père, petit propriétaire d'une polyculture à Wintzenheim et de quelques vignes, et son épouse Anna Pfeffer, âgés au moment des faits respectivement de 62 et de 54 ans, **sont brutalement interpellés sur leur exploitation, au 12 rue Oberlinden, le 28 octobre 1943.** Ils sont internés pendant trois jours au terrible camp de rééducation politique de Schirmeck-La Broque, avant d'être acheminés à Breslau. **Le prétexte est la désertion de leur fils François Xavier**, né en 1922, l'un de ces Alsaciens incorporés dans l'armée allemande, contre leur gré, contre le droit des peuples et au mépris de leur nationalité française après la parution de l'ordonnance du 25 août 1942 du gauleiter Wagner. Leur fils s'est enfui de son unité mais a été repris. Il sera condamné en octobre 1943 à six ans de réclusion et déporté lui aussi en Allemagne.





En internant puis en transplantant la famille Pfeffer outre-Rhin, **la Zivilverwaltung punit la famille selon le principe de la Sippenhaft**, jugeant les parents responsables du geste antiallemand de leur fils. **L'interdiction de séjour en Alsace avec transplantation en Allemagne (Umsiedlung) est une mesure punitive.** Leurs deux filles mineures, Anne-Marie Caroline, 17 ans et Marie-Jacqueline, 15 ans, les accompagnent dans la déportation. Depuis l'été 1940, elles ont dû abandonner leurs prénoms français et s'appellent à présent Anna et Maria. Leur fille aînée, Madeleine, est mariée et échappe à la déportation.

Le 1^{er} novembre 1943, la famille arrive au camp de Breslau. Breslau est l'actuelle ville polonaise de Wrocław. Les filles travaillent dans des familles allemandes comme aides familiales. Avec une petite colonie d'Alsaciens expatriés, dont Anna envoie la photo à sa famille, tous les quatre sont hébergés dans le bâtiment réquisitionné d'un ancien home de jeunes filles juives. Sur **la photo de groupe prise au Nouvel-An 1944**, une pancarte manifeste l'ardent désir des Alsaciens de retrouver leur pays. Notre home, écrit Anna, est une caserne très délabrée où rien ne fonctionne plus. **Les conditions sanitaires sont très mauvaises.** Les maladies sévissent, un petit garçon alsacien souffre d'une otite mais les médicaments manquent. Anna a donné à sa mère un pot de miel que sa famille alsacienne lui avait envoyé. Le miel a un effet antiseptique. Anna entretient une correspondance régulière avec ses proches. Xavier et sa femme se font beaucoup de soucis pour leurs vignes et pour leur Traminer, mais savent que Madeleine s'en occupe autant qu'elle le peut. Ils quittent Breslau et leur « caserne » sans regret.

Klotzhof à Schechingen

En avril 1944, ils sont placés au service d'un exploitant agricole, Franz Fischer, sur **le domaine du Klotzhof au-dessus de la petite ville de Schechingen**, près de Schwäbisch-Gmünd, à une demi-heure de l'église et donc du centre de la commune. Le père travaille chez Fischer comme ouvrier agricole.

Employées de maison, Anna et ses filles s'occupent aussi de la ferme.

Le livret de travail décrit succinctement leurs tâches : traire les vaches, sarcler et/ou hacher les betteraves, rentrer la récolte. Le livret d'Anne-Marie Caroline dit qu'elle parle le français.

Questionnée sur leur situation par la famille en Alsace, Anna et ses proches disent avoir retrouvé leur part d'humanité

(« *Wir leben wieder als Menschen* ») : le travail leur plaît, ils peuvent aller à l'église le dimanche des Rameaux, perçoivent un salaire, mangent à leur faim et sont logés dans la maison voisine de la ferme principale. La famille Pfeffer y séjourne et y travaille durant un an, du 2 avril 1944 au 4 mai 1945.



Retour en Alsace

Comme Anna Pfeffer a soigneusement conservé tous les documents relatifs à la déportation de la famille (livrets de travail, photos de groupe, visas de passage, cartes de rapatriés...), il est facile de suivre **le trajet de retour qui commence le 4 mai** et fait partir les Pfeffer de Schwäbisch-Gmünd en passant par Mannheim le 7, Spire le 9 et Landau. L'armistice va être signé le 8 mai, la route du retour des réfugiés français traverse déjà des territoires de la future zone d'occupation française, sans doute dans des camions américains de

l'armée française. À chaque étape, c'est l'armée française qui signe les attestations de passage, en anglais ou en français. Des camions les transportent jusqu'à Sarrebourg, où les Pfeffer effectuent les formalités officielles du rapatriement. Ils arrivent à Strasbourg le 13 mai, obtiennent des titres de transport ferroviaire. **Le 15, ils sont de retour à Wintzenheim** et le Nouveau Rhin français leur y souhaite la bienvenue dans son édition du 16 mai 1945.

Daniel MORGEN et Marie-Claude ISNER



Famille François WEINMANN:

Transplantés

Né le 7 mars 1906 à Wintzenheim, François WEINMANN est un résistant transplanté et déporté dans le cadre de la **Umsiedlung**, sanction prononcée contre les réfractaires alsaciens au régime nazi et à l'annexion de l'Alsace.

En 1940, il est domicilié avec sa famille au 10 place de la République et, en 1943, au 12 de la Schlangengasse (rue Serpentine).



La notice publiée en 2016 par l'AERIA présente l'action de François WEINMANN dans la Résistance alsacienne par les lignes suivantes: « Profession: Manoeuvre - Domicile: Wintzenheim (Haut-Rhin). Arrêté par les Allemands pour avoir refusé de signer son engagement dans la Police allemande, interné au camp de Schirmeck et libéré le 15 août 1942 ». À la lumière de récentes recherches, cette déclaration demande à être réexaminée.

La profession d'abord. La *Zivilverwaltung im Elsass*, l'administration civile allemande en Alsace **incorpore François Weinmann dans la police auxiliaire**. La résistance de François réside dans le refus de servir dans la *Sicherheitspolizei*, la *SiPO-SD*, la police de sûreté dont la mission est de protéger le Troisième Reich et sa politique contre les opposants et qui de ce fait comportait un service de renseignements bien connu: la Gestapo. **Refuser de s'engager dans la SS fait de François un réfractaire, sanctionné par la déportation.**

En effet, les archives municipales de Wintzenheim conservent une vingtaine de cartons pour la Deuxième Guerre mondiale. Marie-Claude ISNER a examiné de plus près les quatre dossiers contenant les pièces relatives aux déportés, internés et sinistrés (3H5).

Un courrier au nom du Reichsführer SS et Reichsleiter de la police, émis au nom du chef régional de la SiPO-SD, annonce, le 18 septembre 1943 au Bürgermeister de Winzenheim (sic), **l'interdiction de séjour en Alsace (Aufenthaltsverbot) et la transplantation dans le Reich de Franz WEINMANN**, journalier, de son épouse Emilie GULLY et de leurs deux filles Raymunde (Raymonde, née en 1933) et Martha (Huguette, née le 20 avril 1940 à Wintzenheim).

Cette mesure a été exécutée six semaines auparavant, le 28 juillet 1943. La carte de rapatriée établie au nom de Huguette confirme cette date.

Dans un premier temps, la famille a été déportée au camp de Schelklingen (arrond. de Sigmaringen), un camp de triage et de rééducation pour Volksdeutsche récupérables, où les internés travaillent à la cuisine ou dans des ateliers de récupération de vêtements et de différents objets (lunettes, jouets) provenant des camps d'extermination. Au camp de Schelklingen, les enfants étaient livrés à eux-mêmes, sans école.

La famille a ensuite séjourné à Isny im Allgäu où François a été astreint au travail dans une usine, jusqu'à la fin du mois d'avril 1945.

Libérée le 28 avril 1945, la famille est de retour au domicile le 1^{er} juin 1945, donc quatre mois après la libération de Wintzenheim. Elle a vécu le même sort que les autres familles transplantées-déportées, c'est-à-dire un premier placement dans un camp de personnes déplacées, avant une résidence libre mais contrôlée. En somme, après son arrestation le 18 mars 1942 à Strasbourg et son internement au camp de rééducation de Schirmeck, François subit

l'expulsion d'Alsace, le placement dans un camp puis la résidence forcée en Allemagne avec sa famille jusqu'en mai 1945 inclus. Soit un an et neuf mois de déportation.

Daniel MORGEN, Guy FRANK et Marie-Claude ISNER



Les Résistants

« Que faut-il entendre par Résistance? Qu'est-ce qu'un résistant dans un pays annexé? »

Telle est la question de Jean-Laurent Vonau qui, à la page 333 de « L'Alsace annexée 1940-1945 » (Le Signe, 2022), observe que résister prenait une toute autre dimension en Alsace que dans la France simplement occupée par l'armée allemande.

L'historien poursuit ainsi :

« Pourtant la bravade de l'interdit, l'attitude de refus, puis le passage à la rébellion se constatent dès l'annexion de fait. »

Effectivement, dès la fin de l'année 1940, des Alsaciens et des Alsaciennes entreprennent les premières actions d'opposition et de résistance à l'annexion et à l'embrigadement nazi.

Ces actions silencieuses s'observent dans trois domaines principaux :

- **La protestation**, qui se traduit par des affichages, des actions de sabotage, est l'une des plus immédiates, mais en général, elle se prolonge dans des actions souterraines plus structurées, dont la distribution de libelles qui rétablissent la vérité cachée par les Nazis. Cette protestation se développe assez vite dans d'autres actions : la résistance économique, l'aide à l'évasion.
- **L'aide à l'évasion**. C'est aussi la principale. Elle naît d'initiatives personnelles et de groupes, en réponse à des sollicitations extérieures de prisonniers de guerre en fuite, de compatriotes en danger. Peu à peu s'élaborent ainsi, par des contacts individuels, des filières de passage au-delà des Vosges, via toutes les vallées du massif, mais aussi dans le sud de la région et le long du Jura alsacien vers la Suisse. D'autres filières, celle des bateliers, celle du rail jouent un rôle très important dans les évasions.
- **La résistance économique** naît d'actions individuelles d'espionnage et de communication d'informations, dont des aménagements et des constructions, des plans... Cette résistance donne lieu à la création d'organisations qui se développent par le bouche-à-oreille et dont il va être souvent question dans les biographies publiées ici-même.

Le réseau Martial (ancienne 7^e colonne), l'organisation Bareiss, mais aussi des filières d'évasions ont eu des contacts à l'extérieur de l'Alsace. Certains de leurs membres, femmes et hommes, n'ont pas hésité à franchir la ligne de démarcation jusqu'en novembre 1942 dans les deux sens au mépris de tous les dangers. Cette résistance prend aussi la forme d'une résistance politique : nous lui devons les Groupes Mobiles d'Alsace (GMA), le GMA Suisse et la Brigade Alsace-Lorraine qui ont participé en 1944 à la libération de la France et de l'Alsace avec la Première Armée française.

Daniel MORGEN



Charles et Hilde BALTENWECK:

Déportés

Hilde Thekla SCHWARZBAUER est née le 7 mars 1895 à Burkheim, commune de Vogtsburg (Bade). **Elle est l'épouse de Charles BALTENWECK**, résistant déporté. Le couple réside à Wintzenheim, 6 rue Schwendi.

Né à Ribeauvillé le 18 mars 1892, fils de François-Joseph et Thérèse Nussbaumer, Jean-Louis Charles, dit **Charles BALTENWECK**, employé à la préfecture du Haut-Rhin, est décédé à Colmar le 2 mai 1966. Tous deux ont fait partie durant la Seconde Guerre mondiale du réseau de renseignements « Famille Martin » des Forces Françaises Combattantes (FFC). Charles est sous-lieutenant dans ce réseau.

Un retour en arrière s'impose sur la création d'un **groupe de policiers résistants clandestins au sein de la police municipale de Colmar**. Ce groupe, rattaché ultérieurement au réseau Famille MARTIN, se compose d'Éric EDENWALD, René HIRLEMANN, Frédéric HUNSINGER et Armand WALTER. Éric EDENWALD recrute un ami, Othon KLUMPP, qui est en charge du téléscripateur et dont la fonction permet à l'équipe d'obtenir les informations secrètes de la police. C'est ainsi que la première action de résistance du groupe est de prévenir les personnes en danger avant que la Gestapo ne vienne les arrêter, avant d'évoluer très vite vers la constitution d'une filière d'évasion.

C'est là qu'intervient le couple Baltenweck. **Charles assure la fabrication de faux-papiers avec Charles BAUMANN, typographe**, qui lui fournit la copie des cachets officiels nécessaires pour faciliter ces évasions. Hilde appartient à la filière d'évasion en qualité de pourvoyeuse, en liaison avec Othon KLUMPP. **Hilde est arrêtée par la Gestapo le 21 juillet 1943 à Wintzenheim** pour aide à l'évasion, alors que l'arrestation d'Edenwald et de Hunsinger a déjà décapité le réseau. Elle est internée à Colmar, transférée le 28 juillet à Strasbourg, déportée à Wolfach (Allemagne) pour être confrontée à Louis VOEGTLI, puis le 18 août 1943 au camp de Schirmeck et libérée le 10 décembre 1943.

Charles a été arrêté à la même date que son épouse, mais à la différence de celle-ci, la Gestapo le déporte le 3 mai 1944 à Fribourg-en-Brigau, où il est jugé le 9 mai 1944 par le Volksgerichtshof, le tribunal du peuple. Malgré un verdict d'acquiescement, **la Gestapo**, qui n'a que des suspicions contre lui, **le transfère le 24 mai 1944 au camp de Schirmeck**, d'où il est déporté successivement dans les camps allemands de Gaggenau, Weissenbach puis Rothenfels. Libéré en avril 1945 et rapatrié en France le 20 juin 1945, il revient à son domicile de Wintzenheim.

La République française lui décerne la Croix de guerre 1939-1945 avec palmes et la Médaille de la Résistance française. Par décret du 28 mars 1957, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Après la guerre, on le retrouve au conseil municipal où il est élu au second tour des élections municipales des 23 et 30 septembre 1945.

La Société d'Histoire de Wintzenheim
recherche des photos
de Charles et Hilde BALTENWECK

Daniel MORGEN



Robert CLOR:

Déporté

Membre des Forces Françaises Combattantes (FFC) et des Déportés et Internés de la Résistance (DIR). Médaille de la Résistance.

Né le 4 février 1922 à Wintzenheim, Robert Alphonse s'évade d'Alsace le 11 juillet 1941, en compagnie de René SCHMITT, pour ne pas être enrôlé de force dans le RAD (*Reichsarbeitsdienst*) allemand. Il signe un engagement de trois ans au 151^e R.I. à Lons-le-Saunier (Jura), mais est démobilisé avec l'armée d'Armistice le 28 novembre 1942.

Robert CLOR s'engage alors, le 15 décembre 1942 et pour la durée de la guerre, comme **agent P2 dans le Réseau de Renseignements et de Transmissions «Électre Bouleau»**, commandé à ce moment-là par le colonel Jean FLEURY. Le réseau s'étoffe et se structure au fil des années. **Sa mission consiste à ramasser chaque jour les télégrammes** dans différentes boîtes aux lettres se trouvant aux quatre coins de Lyon **et de les transmettre à Londres ou à Alger**. Sous le pseudo Roby ou Jules BIZET, il a la responsabilité du poste émetteur et de la protection des opérateurs.

En 1943, il lui incombe de créer d'autres secteurs et d'autres lieux d'émissions. Malgré la goniométrie allemande, il réussit à en implanter à Valence, à Grenoble, à Charolles-sur-Saône et à Beaujeu (Rhône) et s'assure de la coopération d'autres Alsaciens comme agents de liaison. **Paul HIRLEMANN**, né le 7 juin 1922 à Wintzenheim et y résidant, qui s'est évadé d'Alsace le 7 octobre 1941 et travaille comme employé de bureau à la Mairie de Lyon, est l'un de ceux-là. **Il est actif dans le secteur Action-Transmission** du 15 novembre 1943 au 30 septembre 1944, en qualité d'agent P2, sous-lieutenant chargé de mission de 3^{ème} classe. Les transmissions se développent et passent de trois à quatre par semaine en 1943 à des dizaines par jour en 1944.

Le 17 mai 1944, jour de son arrestation, Robert CLOR est en possession d'une centaine de télégrammes codés, destinés à Londres ou à Alger. Après cinq jours d'interrogatoire sans manger ni boire à l'École de santé militaire, il est transporté à la prison de Montluc. Les interrogatoires continuent au siège de la Gestapo, place Bellecour. **Après un mois et demi d'interrogatoires en présence de Klaus Barbie**, il est transféré à Compiègne puis dirigé vers le sinistre camp de Neuengamme (matricule 36974). En avril 1944, le camp est évacué vers Lubeck. **En mai 1945, Robert bénéficie de l'échange de prisonniers avec la Croix-Rouge suédoise** dans le cadre de la mission Bernadotte, puis arrive le 28 juin 1945 à Paris. Le 14 juillet 1945, il assiste à Colmar au magnifique défilé de la victoire. Robert Clor est décédé à Colmar le 9 novembre 1993.



Daniel MORGEN



Marthe RICHERT:

Déportée

Membre du Réseau «Alliance»

Dans les archives municipales de la commune de Wintzenheim figure, en complément d'une liste des habitants de la commune expulsés en 1940 ou déportés au cours de la Seconde Guerre mondiale, une attestation établie le 4 avril 1960 pour **Marthe RICHERT née le 20 octobre 1912 à Wintzenheim**. L'attestation certifie que Marthe RICHERT, domiciliée dans cette commune, au numéro 30 de la rue Clemenceau, a été arrêtée à son domicile de Clermont-Ferrand le 24 novembre 1943 par la SiPo-SD, la Police de Sûreté du Reich, à cause de son appartenance au réseau de Résistance Alliance.

Le 15 juin 1940 et avant l'arrivée des troupes allemandes,

Marthe RICHERT suit, bien qu'il ne la concerne pas, l'ordre du Préfet adressé le 14 au soir aux hommes mobilisables de quitter l'Alsace et de se mettre à la disposition des autorités françaises. Marthe rejoint le directeur de la Comptabilité au ministère des Finances qui, reconnaissant « ses exceptionnelles qualités de zèle et de labeur » et sans doute aussi de patriotisme, la mute auprès de son ancien chef de la Trésorerie générale de Colmar à Clermont-Ferrand.

Avec celui-ci, **elle rejoint aussi la Résistance** qui s'organise, distribue des tracts et des journaux, notamment « Combat » et « Franc-Tireur ». À Clermont, elle est domiciliée au n° 1 de la rue de la Cartoucherie. **La Gestapo, qui a intercepté deux lettres lors d'une fouille à son domicile, l'arrête le 24 septembre 1943** dans le cabinet du Trésorier-Payeur général du Puy-de-Dôme. Le même jour, elle opère l'arrestation d'Emile PRADELLE, chef d'un réseau de renseignement concernant le gouvernement de Vichy. Marthe refuse de dénoncer ses collègues.

Marthe RICHERT est internée au Frontstalag 122 à Compiègne. Elle fait partie avec dix-huit autres femmes du transport I.175 du 31 janvier 1944, toutes déportées **au camp de concentration pour femmes de Ravensbrück R1** - dans l'actuel Land de Brandebourg, où elle est internée sous le matricule 27527. Elle doit sa libération, entre le 5 et le 9 avril 1945 et à la frontière germano-suisse, à la Croix-Rouge suisse, qui la fait admettre dans des hôpitaux suisses. À ce moment-là, Marthe est paralysée, **elle reviendra en France dans un état de santé précaire**.



On retrouve trace de cette hospitalisation dans les archives d'Arolsen, implantées à Bad Arolsen, qui conservent les archives du Service International de Recherches et centre de documentation des persécutions nazies (International Tracing Service - ITS) et des personnes persécutées par le régime national-socialiste. Ces archives disposent d'une liste de 300 femmes, dont des Françaises, internées à Ravensbrück. Le nom de Marthe RICHERT y apparaît à la position 255. Selon les mentions portées sur la liste conservée en quatre exemplaires établis entre avril 1945 et décembre 1967, celle-ci contient les noms et les dates de naissance de femmes du camp de Ravensbrück et soignées, après l'effondrement du Reich et la libération du camp le 30 avril 1945, dans les hôpitaux de Berne et de Münsterlingen (canton de Berne) avant leur rapatriement.



Les archives départementales du Puy-de-Dôme ont conservé, dans le cadre des Dommages de guerre, un dossier relatif aux dommages matériels subis par Marthe RICHERT et des biens mis sous séquestre et pris au moment de l'arrestation. Il s'agit surtout de biens personnels et domestiques : couverture, vêtements, chaussures, bijoux. Cette déclaration et trois attestations, celle de M. COLLET, inspecteur principal du Trésor et chef de service de la Trésorerie générale du Puy-de-Dôme, celle de Marguerite WEISS, institutrice détachée au Rectorat de Strasbourg replié à Clermont-Ferrand avec toute l'université de Strasbourg et celle enfin du Trésorier-Payeur général de la Trésorerie générale du Bas-Rhin à Strasbourg à la date de la déclaration, **certifient aussi la déportation de la plaignante entre le 23 novembre 1943 et mai 1945** et son internement au camp de Ravensbrück.

Le site Mémoire des Hommes, portail culturel des armées, a mis en ligne la Base des médaillés de la

Résistance. Marthe RICHERT y figure en tant que résistante déportée. **Elle a été décorée de la Médaille de la Résistance** française par décret du 31.03.1947. Elle a été nommée dans l'ordre national de la Légion d'Honneur au grade de chevalier par décret du 10 mars 1948 (JO du 16.03.1948). Elle est décédée le 26 mars 1984 à Colmar et inhumée dans la tombe familiale, au cimetière de Wintzenheim.



Daniel MORGEN



Alice SCHMITT et Lucien GROSPERRIN :

Déportés

Deux résistants français à Wintzenheim :

Lucien GROSPERRIN (1916-1945)
et Alice SCHMITT (1923-1998)

Au moment de la déclaration de guerre du 3 août 1939, **Lucien GROSPERRIN, lieutenant, est en poste au Centre de mobilisation de Wintzenheim.** Au sein du 28^e RIF, régiment d'infanterie de forteresse, il commande au cours de l'hiver 1939 et du printemps 1940 une casemate du secteur de Dessenheim et la défend le 15 juin 1940 contre l'arrivée de troupes allemandes de la VII^e Armée allemande du général DOLLMANN qui franchit le Rhin entre Schoenau et Neuf-Brisach. **Il est fait prisonnier et interné à l'Offizierslager ou OFLAG V A de Weinsberg,** où va fonctionner une filière d'évasion. En octobre 1943, on le libère avec le statut de travailleur civil. Professeur dans une École Primaire Supérieure (EPS) avant la guerre, où il enseignait la langue et la littérature allemande, il trouve un emploi contractuel de professeur de français à l'école Berlitz à Fribourg-en-Brisgau.

À la même époque, **Alice SCHMITT, de Wintzenheim, est en formation** de dernière année de la voie générale et pédagogique à l'École Primaire Supérieure (EPS) Pfeffel de Colmar. L'Alsace est annexée. L'administration civile allemande a expulsé les préfets des départements du Rhin, pris le pouvoir et germanise totalement la vie publique et administrative. **Les autorités allemandes ne laissent le choix aux enseignants alsaciens qu'entre la reconversion professionnelle et idéologique, l'Umschulung (umschulen, réorienter la formation, changer de voie) et le travail forcé.** Pour les jeunes gens et jeunes filles en cours d'études, elles organisent un cursus spécial et transitoire de formation au diplôme allemand d'enseignant, le Sonderlehrgang, sanctionné par l'obtention du diplôme allemand. **La troisième promotion 1941-1942, dont Alice SCHMITT fait partie, étudie, entre octobre 1940 et septembre 1942, à la Hochschule für Lehrerbildung,** l'École supérieure de formation des maîtres de Karlsruhe. Dès le début de l'annexion allemande de l'Alsace, Alice Schmitt et sa mère rendent de signalés services à la Résistance alsacienne en cachant à Wintzenheim des prisonniers de guerre évadés du camp de Weinsberg et en les munissant de vêtements civils. Au printemps 1942, **Alice fait partie du réseau de renseignements Kléber-Uranus d'évasion.**



Alice SCHMITT et Lucien GROSPERRIN se sont rencontrés dès 1939-1940 à Wintzenheim. En effet, le Centre de mobilisation de Wintzenheim installé dans une usine désaffectée, l'ancien atelier de tissage Haussmann près de la maison Andrès, était situé juste en face de la maison où habitaient alors les grands-parents d'Alice, Louis SCHMITT et Anna MEYER, au 99 rue Clemenceau. En 1942, membres et maillons d'une même filière d'évasion de prisonniers de guerre déjà mentionnée, ils vivent une histoire d'amour. Lucien était bien accepté dans la famille. En 1943, **Lucien rejoint le réseau de renseignements d'Albert LEENHAERDT.** Ce réseau, appelé « Mission Leenhardt », se composait au plan national de vingt-deux membres et a été actif du 13 août 1943 au 30 mai 1944. Groperrin a chez lui un émetteur radio, **Alice contribue à la collecte des renseignements sur les mouvements de troupes.** Elle effectue, elle aussi, des transmissions clandestines. Deux autres membres du réseau, Edmond BORROCO l'imprimeur colmarien, ancien député du Haut-Rhin et ancien chargé de mission du réseau Uranus-Kléber, Anne VOLAND, épouse Louis domiciliée à Nantes, qui a exercé comme institutrice et résidé à Colmar pendant la guerre, confirment l'activité résistante d'Alice SCHMITT.

La Gestapo réussit à démanteler le réseau Uranus-Kléber le 15 août 1942, époque à laquelle Edmond BORROCO se réfugie en Suisse. Lucien et trois camarades de la mission Leenhardt sont pris à la fin de novembre 1944, juste après le bombardement de Freiburg. **Alice SCHMITT est arrêtée sur l'intervention d'un faux porteur de messages le 14 janvier 1945.** Elle et sa mère sont emprisonnées à Fribourg-en-Brisgau. Avec Anne VOLAND, elles sont transférées le 17 janvier au camp de Haslach. Le 18 février 1945, Mme SCHMITT mère est remise en liberté mais on transfère sa fille et Anne VOLAND à Stockach où elles seront libérées le 29 avril de la même année par des soldats de la Première Armée française. Elles sont les seules rescapées. À son retour en Alsace, le 30 avril 1945, **Alice apprend que Lucien GROSPERRIN et ses trois camarades sont morts sous la torture le 30 mars 1945, à Wolfach,** dans l'Ortenau et inhumés dans une tombe commune. Joseph REY, résistant alsacien et futur conseiller municipal et maire de Colmar, lui-même interné à Fribourg en aurait donné l'information à la famille.

En 1957, Alice épouse Robert SCHUBEL, chirurgien-dentiste à Gérardmer où elle réside jusqu'à sa mort. **En 1981, elle obtient la Carte du combattant volontaire de la Résistance** n° 184 076, associée à une invalidité de 100% pour faits de guerre, ainsi que la Carte du déporté résistant (201 9376 10). Née à Wintzenheim le 1^{er} juin 1923, Alice SCHMITT est décédée le 31 mai 2018 à l'âge de 95 ans à Saint-Dié-des-Vosges. Elle était la fille de Victor SCHMITT et de Berthe BRENGARTH.

À l'été 1949, le Service des recherches dans l'intérêt des familles fait exhumer et identifier au cimetière communal de Wolfach les hommes mis à mort le 30 mars 1945 et les rapatrie aux frais de l'État. Lucien Groperrin est enterré au cimetière de sa commune natale à Le Sart (Fesmy Le Sart, Aisne).

Daniel MORGEN



René SCHMITT :

Déporté

René SCHMITT est né le 12 octobre 1921 à Wintzenheim. Après l'école primaire de Wintzenheim, il fréquente l'école primaire supérieure de Colmar jusqu'au brevet industriel. Passionné dès son jeune âge pour l'automobile, il ne peut résister à acquérir une formation pratique dans cette branche. L'occupation allemande le surprend mais René n'accepte pas un seul instant l'idée de servir l'Allemagne. Pour éviter son enrôlement dans le R.A.D. (Reichsarbeitsdienst) qui précède l'enrôlement dans l'armée, **il quitte l'Alsace clandestinement le 11 juillet 1941** en compagnie de Robert CLOR, et s'engage dès son arrivée en zone libre au 151^e R.I. à Lons-le-Saunier. Après l'occupation de la zone libre par l'armée hitlérienne, c'est-à-dire après le 11 novembre 1942, il est démobilisé.



Le 1^{er} février 1943, René entre dans la Résistance de Lyon (sous le nom de code Serge RIFFART) et plus précisément dans le réseau Électre Bouleau faisant partie du B.C.R.A. (Bureau Central de Renseignements et d'Action) de Londres. Il est agent P2, avec le grade de sous-lieutenant, chargé de mission 3^e classe. A partir de ce moment, c'est pour lui une vie mouvementée à l'extrême dans ce réseau de renseignements des Forces Françaises Libres, et où il est chargé par la suite de l'installation et du **commandement d'une unité d'émission radio** dans les murs de l'établissement des époux Woehrlé, à Lyon.

Arrêté le 17 mai 1944 à Lyon en même temps que Robert CLOR, il est interrogé par la Gestapo dans les locaux de l'École de santé militaire, puis interné à la prison Montluc de Lyon. Il y subit toute la gamme des sévices et des tortures faisant partie du répertoire de la Gestapo, sans livrer de noms, sauvant ainsi bon nombre de ses camarades. **Le 18 juin 1944 il est chargé dans un wagon du tristement célèbre «train de la mort»** à destination de Dachau via Compiègne. Hélas, de ces wagons où ils étaient entassés à raison de 120 déportés en moyenne, il ne devait plus sortir le 2 juillet 1944 une fois les portes ouvertes le long de la rampe d'arrivée à Dachau, qu'une petite poignée de vivants, les autres étant déjà morts ou sur le point de mourir. **René SCHMITT était parmi les morts.**

René SCHMITT qui a donné sa vie à la patrie, a été un exemple de dévouement, d'abnégation et de courage pour tous ses camarades. Il a gagné l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Une rue de Wintzenheim porte son nom.

Marie-Claude ISNER



Robert SIBLER:

Déporté

Robert SIBLER est né le 19 novembre 1917 à Wintzenheim. Lors de son service militaire, il est admis à l'Ecole militaire de Saint-Maixent qu'il quittera avec le grade d'aspirant. Participant aux combats de 1940, fait prisonnier par les Allemands, il est libéré en septembre 1940 en sa qualité d'Alsacien. A son retour, il est nommé à Baden puis à Lörrach où il doit se plier à la *Umschulung*.

Le 25 août 1942, le Gauleiter WAGNER signe une ordonnance introduisant le service militaire obligatoire en Alsace. Les officiers (env. 700 à 800) n'étaient pas mobilisés en raison d'une disposition légale allemande, stipulant qu'un officier ayant appartenu à une armée étrangère ne pourrait servir dans l'armée allemande. Mais en janvier 1944, alors que la Wehrmacht sous les ordres de Keitel s'y était jusque-là refusée, **WAGNER convient avec HIMMLER de mobiliser les anciens officiers de réserve français dans la Waffen-SS.**

Début juin, 59 officiers de réserve se retrouvent au camp d'entraînement des SS à Cernay. Si certains sont libérés pour raison médicale, les 51 restants sont transférés au SS-Panzer-Grenadier-Ersatzbataillon 35, cantonné en Pologne. Ils seront 42 à refuser d'endosser l'uniforme SS et à se retrouver à Konitz en Pologne.

Le 3 août ils sont transférés au KZ de Neuengamme dans la région de Hambourg où ils resteront jusqu'en mai 1945, portant sur leurs loques le fameux triangle rouge, pointe en bas, désignant leur qualité de détenus politiques et le F leur nationalité française. **En février 1945, Robert SIBLER, matricule F 42203 est transféré au camp annexe de Woebbelin.** C'est une tourbière marécageuse avec 20 à 30 cm d'eau parsemée de quelques baraquements inachevés, sans portes ni planchers. S'en suivent des corvées de terrassement, d'abattage d'arbres et autres, dans le froid, sans parler du manque de nourriture! **La moitié des hommes mourront en moins de deux semaines.**

Début avril 1945 d'innombrables arrivées d'hommes et femmes cadavériques s'entassent dans ce dépotoir. Ils sont amenés par trains entiers en provenance des camps de l'Est vidés devant l'avancée des troupes russes. Après bien des péripéties, **le camp sera enfin libéré le 2 mai 1945** avant l'arrivée des Russes. Robert SIBLER pesait encore 38 kg! Soigné dans un hôpital militaire près de Brême, il retrouvera sa femme et ses deux enfants vers le 1^{er} août 1945. **Le statut de «déporté de la Résistance» lui sera accordé.** Poursuivant sa carrière d'enseignant à l'école Pasteur de Colmar, il s'installa à Wintzenheim - son lieu d'origine - quelques années plus tard. Il est décédé le 25.03.1996 à Steinbourg (Bas-Rhin).




Marie-Claude ISNER




Les 42: réédition du livre en 2024

Les 42


JACQUES STOLL XAVIER GILLIG éd.
Histoires d'un livre par Mathieu STOLL



Histoires entre deux siècles




Juin 1944, l'Allemagne nazie est face à l'offensive alliée. La France est libérée progressivement. L'Alsace en est encore bien loin et, sous la férule du Gauleiter Wagner, subit toujours la domination sans concession. 130 000 jeunes Alsaciens ont été mobilisés dans l'armée allemande, mais cependant pas les 800 officiers de réserve alsaciens, jusqu'ici protégés par les règlements de celle-ci qui interdisent l'incorporation d'officiers étrangers. Mais, les SS n'ont que faire des règlements et il faut des troupes à l'organisation nazie. Himmler et Wagner décident alors de tenter de mobiliser un premier contingent de 60 officiers de réserve alsaciens. Ils sont convoqués au camp de Cernay le 1^{er} juin 1944. C'est là que commence l'histoire des 42. Être officier SS, ce sera non. Ces Alsaciens sont Français et ils résistent. On oubliera les quelques-uns qui succombèrent à l'appel des SS et on retiendra que le 10 juin 1944, les récalcitrants sont embarqués pour le camp d'instruction SS de Bruss (dans la région de Dantzig). Ce sera toujours non. Il faut pourtant qu'ils cèdent. On les envoie alors au camp de concentration de Neuengamme, un camp de l'horreur, comme tous les camps nazis. C'est toujours non. Quelques jours après la libération de Strasbourg, Himmler les déclare *Nacht und Nebel*. Ils auraient dû tous périr. Vingt cependant en reviendront. En 1987, les survivants décident de raconter leur histoire dans un livre *Nous étions 42*. A l'initiative de descendants, Jacques Stoll et Xavier Gillig, ce livre en est la réédition, suivi de l'analyse de son histoire par Mathieu Stoll. N'oublions Jamais !




Les 22 survivants n'auront de cesse de perpétuer la mémoire de ce qui leur était arrivé. Jamais ils n'oublieront les 20 camarades qui payèrent de leur vie, leur résistance à l'incorporation nazie. Par leur sacrifice ce sont des centaines de jeunes Alsaciens qui furent préservés.

Collection : *Histoires entre deux siècles*
Le XXI^e est un siècle de bouleversements violents et d'accélération des modifications des sociétés, dont les auteurs sont tout aussi bien les acteurs que les victimes. Alors que l'histoire se compose de la vie des peuples et des événements qu'ils traversent, la collection propose aux lecteurs des témoignages, qui dans le contexte de la vie courante, sont le reflet de mouvements historiques.



ISBN 9-782493-781192

16 €



" LES 42 " : ces officiers de réserve alsaciens déportés pour avoir refusé de porter l'uniforme SS allemand



Châtenois, 1^{er} décembre 1946 :
les officiers de réserve alsaciens du camp de Neuengamme célèbrent le souvenir de leurs 22 camarades décédés



Eugène BOEGLIN:

Condamné à mort

Résistant membre du réseau Wodli

Eugène BOEGLIN est né le 8 novembre 1912 à Michelbach-le-Haut dans le Sundgau, dans une famille d'agriculteurs catholiques et anti-communistes. Après des études au collège épiscopal de Zillisheim, il intègre l'École Normale de Colmar dont il sort en 1932 en tant qu'**instituteur. Il est nommé à Richwiller puis à Wintzenheim.** En 1934-1935, il fait son service militaire au 152^e Régiment d'infanterie à Colmar. Il entre comme élève-officier de réserve à l'École de Saint-Maixent et est tout fier d'annoncer à sa fiancée Jeanne HOFFERT, qu'il a réussi la formation à la 25^e place et à la première place des Alsaciens, manifestant ainsi sa fierté patriotique. **En 1939, il est élevé au grade de lieutenant de réserve** avec effet rétroactif au 7 septembre 1938.



De retour à la vie civile, il est nommé professeur adjoint à l'école d'agriculture de Rouffach. Affilié au Syndicat National des Instituteurs, il devient aussi secrétaire de la section communiste de Rouffach, **secondé par Jeanne HOFFERT, originaire de Wintzenheim et devenue son épouse le 24.12.1936.** Dès la déclaration de guerre, il assure la formation des hommes mobilisés au centre de mobilisation de Thann. À l'automne 1940, il est muté en Allemagne pour une période appelée « *Umschulung* », c'est-à-dire une rééducation professionnelle et idéologique conforme aux attentes du Reich. C'est sans doute en 1941 qu'il devient **membre du Parti communiste en Alsace**, dont Georges WODLI est l'un des dirigeants.

Le 25 mai 1942, il est arrêté par la Gestapo pour son appartenance au parti communiste, interné au camp de Schirmeck jusqu'en novembre, puis emprisonné à Buhl (Baden). Accusé de haute trahison devant le *Volkgerichtshof* (Cour de Justice du Peuple) siégeant à Strasbourg, **il est condamné à mort** en même temps que René BIRR, Adolphe MURBACH et Auguste SONTAG. Malgré différentes démarches entreprises par sa famille pour le sauver, les magistrats restent inflexibles. Sa femme peut lui rendre une dernière visite : physiquement brisé, il se déplaçait à l'aide de cannes.



Le 31 mai 1943, en application du rejet d'un recours en grâce, le procureur et le greffier principal se rendent dans la cellule du condamné et lui annoncent que **l'exécution est fixée au lendemain 1^{er} juin 1943 à 5 heures.**

Eugène accueille la nouvelle avec calme. Il demande l'assistance d'un prêtre et l'autorisation d'écrire à son épouse.

Dans cette **dernière lettre**, il demande pardon aux siens et en particulier à Jean-Claude, son petit garçon, pour la peine causée et l'opprobre dont ils souffriront. Il retrouve la foi chrétienne de son enfance et demande à tous de ne pas l'oublier dans leurs prières.

En signe de repentance, il offre à Dieu toutes ses peines et ses souffrances ainsi que cette mort si proche, qu'il accepte, dans l'espérance de la Rédemption.

La dernière lettre d'Eugène ne parviendra jamais à son épouse car elle sera censurée par le Directeur de la prison sous le prétexte de réserves quant à son contenu. La Société d'Histoire de Wintzenheim la retrouvera en 2023 aux Archives fédérales à Berlin.

Les quatre condamnés sont guillotins dans la cour intérieure de la prison de Stuttgart à l'aube du 1^{er} juin 1943. Leurs corps seront remis à divers instituts d'anatomie avant d'être jetés dans une fosse commune au Bergfriedhof à Heidelberg.

Jeanne BOEGLIN reçut un ordre d'expulsion hors de l'Alsace le 6 août 1943, émis par la police de sécurité du Reich. Devant se présenter devant les autorités responsables de la SS et de la Police à Stuttgart, elle est envoyée à Fribourg-en-Brigau où elle sera employée dans un hôtel en tant que femme de ménage jusqu'à la fin de la guerre. Revenue à Wintzenheim en 1945, elle se remarie en 1947 et fonde une nouvelle famille. Elle décède, malheureusement très jeune, en 1950.

Marie-Claude ISNER et Daniel MORGEN



Albert BUHL:

Condamné à mort

Né le 3 février 1902 au Hohrod, ouvrier d'usine (tréfileur chez Schiele Industrie-Werke à Wintzenheim), résistant communiste arrêté en 1942, **Albert BUHL a été guillotiné le 6 novembre 1942 à Stuttgart** (Wurtemberg, Allemagne).

Keine Gnade für Sabotage an der deutschen Wehrkraft

Todesurteil als Sühne für die Handlungsweise eines Lumpen

Strasburg, 22. Oktober tagtäglich regelmäßig ab und verbreitete bevorstehende Niederlage De
n unerschütterlichen Siegeswillen deren Inhalt auch unter seinen Arbeits- und den ebenso sicheren baldige
- deutsche Soldat an der kämpfen- kameraden. Gerichte ließ er sich grund- Sowjets und ihrer Verbündeten

Arrêté le 22 juillet 1942 à Wintzenheim, il est emprisonné à Colmar, puis à Strasbourg. Premier militant communiste traduit devant le Sondergericht, il est condamné à mort le 22 octobre 1942. **Son crime était d'avoir écouté les radios étrangères et tenté de démoraliser des soldats allemands** en adressant une lettre signée d'un faux nom à un caporal allemand combattant sur le front russe, annonçant la défaite imminente de l'Allemagne et la victoire des Russes et de leurs alliés tout en lui suggérant de désertir. **Condamné à mort pour « diffusion de fausses nouvelles et propagande défaitiste en faveur du bolchevisme », il est décapité le 6 novembre 1942 à la prison de Stuttgart.**

Le 22 juillet 1947, le maire de Wintzenheim, officier d'état-civil, transcrit l'acte de décès établi le 18 juillet 1947 par l'officier de l'état civil des déportés au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dans le registre de l'état-civil de sa commune, conformément à l'ordonnance N° 45256. En voici le texte: « Le six novembre mil neuf cent quarante-deux à cinq heures vingt minutes est décédé à Stuttgart (Allemagne), BUHL Albert, tréfileur, né le trois février mil neuf cent deux à Hohrod (Haut Rhin) domicilié en dernier lieu à **Wintzenheim, 13, rue des Laboureurs**, fils de BUHL Barbe, ouvrière de fabrique, **époux de WIENHOFT Marie Joséphine**, tisseuse. Transcrit par Nous, Eugène BOUILLON, mairie de Wintzenheim le vingt-deux juillet mil neuf-cent quarante-sept. Signé Bouillon ».

La Médaille de la Libération lui est attribuée, à titre posthume, par décret du 15 juin 1946. Le Journal officiel de la République française décide, par arrêté du 3 novembre 1987, de faire apposer la mention « Mort en déportation » aux actes et jugements de décès d'anciens déportés et, en l'occurrence, à l'acte de décès d'Albert BUHL. L'arrêté fait appliquer la loi n°85-528 du 15 mai 1985.

Marie-Claude ISNER, Daniel MORGEN

La Société d'Histoire de Wintzenheim
recherche des photos d'Albert BUHL



Clément HELFER:

Condamné à mort

Né le 30 janvier 1920 à Colmar, Clément HELFER, instituteur, est, au début de la guerre, domicilié rue de la Chapelle, à Wintzenheim-Logelbach. Son enfance est marquée par la perte de sa mère à l'âge de cinq ans et de son père à seize ans. Malgré tout, il parvient à suivre une formation d'instituteur. Muté d'office en 1941 en Bade dans le cadre de la Umschulung, il est affecté dans l'Ortenau, d'abord à Schweighausen-Schuttertal puis à Teningen, avant d'être arrêté par la Gestapo dans cette commune le 25 janvier 1943 et d'être relevé de ses fonctions par un arrêté du Chef de l'administration civile allemande en Alsace le 5 mars 1943 à cause de son inculpation d'espionnage.



Dès juin 1940 en effet, Clément Helfer s'était engagé dans le réseau de renseignements «Uranus-Alsace» puis du SR «Kléber» avec le grade d'agent P2 et recueillait des renseignements militaires et économiques au sein du pays de Bade. Le 14 juillet 1941, il franchit, avec ses compatriotes Paul Gasser et Oscar Fega, la frontière de l'Alsace et de la France occupée - créée par l'article 2 de la Convention d'Armistice du 22 juin 1940 - pour rencontrer le chef du réseau Uranus-Kléber. Ils sont arrêtés à Champagnol (Jura), puis incarcérés à la prison de Besançon pour y être interrogés. On ne retient contre eux que le franchissement interdit de la frontière et on les refoule en Alsace en août 1941. Mais, inculpé d'espionnage et d'atteinte à la sûreté de l'État, Clément HELFER est de nouveau arrêté le 25 janvier 1943 et mis en détention préventive à la prison d'Offenburg (Bade-Wurtemberg). Son dossier, instruit par le Tribunal du peuple, est envoyé le 30 mars 1943 au Tribunal de guerre du Reich dans le cadre de la liste des affaires n°105 concernant vingt détenus. Après y avoir apposé les tampons «Geheim» et «Haftsache», le greffe du tribunal renvoie le dossier au Tribunal du Peuple le 5 avril 1943.

Le 3 novembre 1943 à Strasbourg, le Tribunal du peuple, présidé par le terrible juge Roland FREISLER juge et condamne à mort Clément HELFER, Paul GASSER et Louis VOEGTLI. Les peines sont commuées en peine de prison et Clément Helfer est incarcéré à la prison de Stuttgart puis affecté en juillet 1944 à un commando suicide (Himmelfahrtskommando) chargé de désamorcer les bombes alliées non explosées. Clément HELFER trouve la mort le 2 août 1944 au cours d'une de ces opérations à Wesseling-Widdig, près de Cologne (Rhénanie du Nord). La plupart des vingt autres inculpés échapperont à la mort à l'exception de Clément HELFER, d'Oscar FEAGA, de Paul GASSER, de Charles LAMOUCHE, de Louis VOEGTLI et d'Émile WETTERWALD.

Après la guerre, la mention «Mort pour la France» et le titre de «Déporté et interné résistant» (DIR) sont attribués à sa mémoire. Il est homologué comme agent des Forces françaises combattantes (FFC). Son nom figure sur le Mémorial des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale (ASSDN) à Ramatuelle (Var).

Marie-Claude ISNER, Daniel MORGEN



Alphonse HURTH:

Condamné à mort

Le 5 mai 1944, deux jeunes patriotes, Frédéric Hunsinger et Éric Edenwald, policiers à Colmar, durent payer de leur vie leur fidélité à la France. Un troisième policier, **Alphonse HURTH** devait subir le même sort atroce, puisqu'il fut **guillotiné le 22 septembre 1944**.

Né à Ingersheim le 8 décembre 1908, **il avait épousé Marguerite SCHILLINGER de Wintzenheim**, où sa famille a continué à habiter, rue de Turckheim, après la guerre. Avant 1940, il travailla un certain temps dans les bureaux des usines Herzog et Kiener, puis fut nommé au bureau de recensement de la police de Colmar. Cette place lui permit d'avoir accès à des cartes d'identité vierges.

Comme ses collègues HUNSINGER et EDENWALD, **il favorisa l'évasion de prisonniers de guerre et d'Alsaciens réfractaires**, et munit de fausses cartes d'identité tous ceux qui voulaient fuir le régime. Il travailla en collaboration avec des résistants tels que JJ. RINCK, J. REY, J. METZGER (responsable du réseau Famille MARTIN pour Colmar), E. HUSSMANN, R. OBERLIN, M. BUSSER, etc. qui devaient tous être arrêtés pour atteinte à la sûreté du III^e Reich.

Alphonse HURTH, sur demande de Dietrich, secrétaire de mairie d'Ingersheim, rattachée alors au Groß-Kolmar, travailla à la mairie d'Ingersheim et c'est là que **le 22 septembre 1943 il fut arrêté par les hommes de la Gestapo**. Durant un an et demi, il fut transféré de prison en prison : Colmar, Schirmeck, Strasbourg, Fribourg, Stuttgart, Munich. Le 9 mai 1944, il fut traduit devant le tribunal de Fribourg-en-Brigau pour haute trahison.

Le président du tribunal était un certain Stier, les assesseurs étaient le chef de groupe Offermann et le chef SA Damian bien connu en Alsace. Tous haïssaient les Alsaciens. **On reprocha aussi à Alphonse HURTH son attitude virulente envers le chef de district Weiss**, qu'il apostropha lors d'une réunion au Central à Colmar, devant une salle comble, au cours de l'hiver 1942/43. Le Kreisamtsleiter lui ayant demandé des justifications pour son retard, il lui avait rétorqué : « Si vous aviez des enfants à élever, vous ne seriez certainement pas ici car vous auriez d'autres tâches à remplir. Et de plus, je n'ai pas de temps à perdre ». HURTH prit son chapeau et quitta la réunion.





À la question du président du tribunal sur ses convictions, il répondit calmement: « **Je suis Français** ». Sur ce, le président devint furieux et hurla « L'Alsace est et restera allemande ! ». **Le verdict prononcé contre Alphonse Hurth fut la condamnation à mort.**

Celui-ci fut conduit à la prison de Stuttgart. Sa femme put lui rendre une dernière visite en août 1944. Le 16 août, il fut conduit à la prison de Bruchsal près de Karlsruhe, où il partagea sa cellule avec le Colmarien M. HAAG.

La dernière lettre

À la date du 20 août 1944, il écrit à sa famille: « Je suis prêt à tout. J'ai

l'espoir de vous écrire encore une fois, sinon nous nous reverrons tous au ciel ». Ses croyances et sa foi étaient profondes. **Le 22 septembre, à 1h30 du matin,** la porte de sa cellule s'ouvrit et **il entendit: « Prisonnier Hurth, préparez-vous ».**

Sans doute pensa-t-il à ses quatre enfants, Christine, Bernadette, Claude et Joseph, à sa femme, à tous ceux qui lui étaient chers et il marcha courageusement vers son destin. Sa dernière lettre à sa femme n'est jamais arrivée à destination.

Son corps fut transporté à l'université de Heidelberg. C'est là que les Américains le trouvèrent parmi d'autres corps. Ils le firent incinérer et ses cendres furent mises dans une caissette portant son nom.

La Croix-Rouge française fit le nécessaire pour ramener ses cendres à Ingersheim.

Le 1^{er} novembre 1948, l'inhumation eut lieu avec la participation de toute la population d'Ingersheim et de nombreux proches de Wintzenheim. Une manifestation éclatante pour ce résistant que fut Alphonse HURTH.

Sur une plaque, au Commissariat central de la police nationale de Colmar, le nom d'Alphonse HURTH est gravé parmi toutes les victimes de la barbarie nazie.

Marie-Claude ISNER



Joseph RIEDINGER:

Condamné à mort

Joseph RIEDINGER est né le **30.06.1882** à Wintzenheim, au foyer de Joseph RIEDINGER père, maître menuisier et de Marie HIRTZ, son épouse. Il s'est marié le 02.01.1919 à Marie FOHRER, en la mairie de Poitiers.

« Malgré ses soixante ans passés, et dès le début de l'occupation », Joseph RIEDINGER est entré **dans la Résistance à Poitiers**, note, dans le mémoire de proposition en vue de la médaille de la Résistance, le chef du

« Réseau Louis Renard », auquel appartenait Joseph avec le grade de lieutenant. **Le réseau Louis Renard**, du nom de son fondateur, - ou réseau Marie-Odile - est, au sein de FFI et des Forces Françaises Combattantes (FFC), le service de renseignements de l'Armée des Volontaires.

Au service de la Résistance, Joseph RIEDINGER se signale par son activité de passeur: il cache des aviateurs alliés et en assure le passage au-delà de la ligne de démarcation. Son activité principale est aussi celle de son réseau: dans son action de renseignements, « **il était en contact très étroit avec Londres**, où il envoya plusieurs messages très importants » (Mémoire de proposition).

Arrêté le 10 septembre 1942, il est déporté en Allemagne dans le camp de Hinzert. Ce camp de concentration (*SS-Sonderlager Hinzert* ou *Konzentrationslager/KZ Hinzert*) était un camp de concentration dirigé par la SS situé près de Trèves, en Allemagne, où sont passés de nombreux déportés «*Nacht und Nebel*». **Il y succombe le 15 mars 1943** à la suite des mauvais traitements infligés, **avant même la décapitation qui l'attendait** et qui a frappé d'autres membres du réseau déportés avec lui.

Il ne semble pas avoir été reconnu officiellement comme déporté « mort pour la France ». **La Médaille de la Résistance lui est décernée le 31 mars 1947**, dans un décret publié au Journal officiel le 13 juillet de la même année.



Daniel MORGEN

La Société d'Histoire de Wintzenheim
recherche des photos
de Joseph RIEDINGER



Auguste SONTAG:

Condamné à mort

Auguste SONTAG est né le 28 septembre 1915 à Wintzenheim dans une famille républicaine antifasciste éprise de justice. Il sera instituteur et militant communiste.

Fils d'un ouvrier métallurgiste et d'une couturière, Auguste SONTAG, originaire de Wintzenheim, germanophone, fit sa scolarité à l'école primaire supérieure, puis à l'**École normale d'instituteurs** et obtint le brevet supérieur. Pendant son service militaire, il fut rayé d'office du peloton des élèves officiers de réserve au 27^e de Dijon (Côte-d'Or) parce qu'il était « indésirable du point de vue politique ».

Instituteur à Régisheim (Haut-Rhin), membre du Syndicat National des Instituteurs (SNI) avant 1940, Auguste SONTAG était membre du comité local de Front populaire d'Ensisheim et du Secours populaire.

Auditeur d'un Cercle de culture marxiste, **il adhéra aux Jeunesses communistes en 1932 et au Parti communiste en 1934**, fut secrétaire à la propagande et collabora à l'Humanité de Strasbourg. À l'automne 1940, l'administration civile allemande l'obligea à participer à un stage de reconversion professionnelle et idéologique (*Umschulung*) et l'affecta à Waldshut (Bade).

Dès 1941, la section strasbourgeoise du PC tenta de remettre sur pied le parti communiste en Alsace. Elle publia le premier et peut-être le seul **journal clandestin, « L'Humanité d'Alsace » écrit en allemand** avec sa participation et en fit paraître dix-huit numéros, aujourd'hui introuvables. Un groupe de jeunes patriotes, composé d'André WEIMANN, d'Émile MADER et d'autres, en particulier Lucien BRENNER, Paul BEYER, Jacques ULMER, Louis HASS, avait, sous la direction d'Eugène BOEGLIN et d'Auguste SONTAG, la mission de fournir des renseignements d'ordre social et stratégique et de distribuer les tirages du journal clandestin « L'Humanité d'Alsace ». Yvonne BEYER tapait sur une vieille machine à écrire les stencils ronéo qui servaient à l'impression des tracts.

Quand il apprit qu'il était recherché par les nazis, Auguste enseignait en Allemagne, à Waldshut près du Lac de Constance. Des douaniers allemands avec qui il déjeunait lui proposèrent de le faire passer en Suisse. Mais Auguste préféra revenir en Alsace pour continuer la lutte avec ses camarades. Il fut **arrêté à son domicile, au 35 rue du Maréchal Joffre à Wintzenheim, le lundi de Pentecôte 25 mai 1942** en fin d'après-midi. Il venait de fêter en famille l'anniversaire de sa soeur Andrée, dite Suzie..



Bekanntmachung

Die am 23. Januar 1943 vom Volksgerichtshof wegen Vorbereitung zum Hochverrat und landesverräterischer Feindbegünstigung zum Tode und zum dauernden Verlust der bürgerlichen Ehrenrechte verurteilten

Renatus Birr aus Regisheim, 20 Jahre alt,

August Sontag aus Winzenheim, 27 Jahre alt,

Eugen Boeglin aus Obermichelbach, 30 Jahre alt

und **Adolf Murbach** aus Sundhofen, 40 Jahre alt

sind heute hingerichtet worden.

Berlin, den 1. Juni 1943.

Der Oberreichsanwalt beim Volksgerichtshof.

Arrêté le 25 mai 1942, interné au camp de Schirmeck-Vorbruck (Bas-Rhin), Auguste Sontag fut **condamné à mort le 23 janvier 1943** par le *Volksgerichtshof* siégeant à Strasbourg, en même temps que René Birr, cheminot, vingt ans, Eugène BOEGLIN, instituteur, trente ans, et Adolphe MURBACH, ouvrier, quarante ans. Ils furent **guillotines à la prison de Stuttgart le 1^{er} juin 1943**, trois jours après la constitution sur le territoire français du Conseil National de la Résistance, puis inhumés dans un charnier à Heidelberg. Le 29 juin, quatre autres responsables communistes - Édouard SCHWARTZ de Lutterbach, Marcel STOESEL et Alphonse KUNTZ de Mulhouse, et René KERN de Niedermorschwihr - connurent le même sort.

Daniel MORGEN



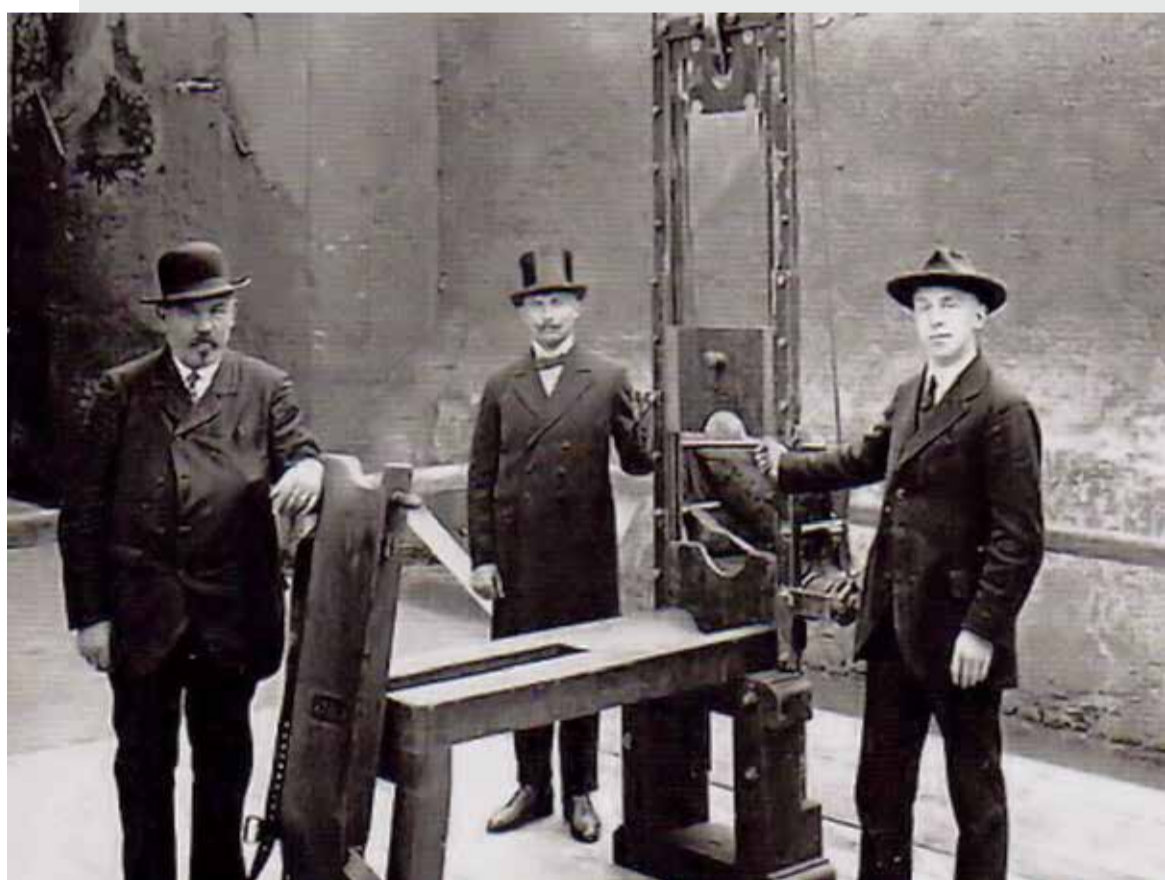
Le bourreau de Stuttgart (*Scharfrichter*)

Le registre du bourreau fait état de 35 exécutions ce 1^{er} juin 1943.

Johann Baptist REICHHART, né le 29 avril 1893 à Wichenbach près de Wörth sur le Danube, est un bourreau allemand **descendant d'une lignée de bourreaux bavarois**. Le bourreau se déplaçait, en voiture ou en train 3^{ème} classe, d'un lieu d'exécution à l'autre. Il touchait un salaire annuel

de 3000 Reichsmark, ainsi qu'une indemnité de 60 RM par exécution. Mais comme le nombre d'exécutions journalières se multipliait à compter de 1941, il ne touchait plus alors que 60 RM pour la première et 30 RM pour chacune des suivantes. Le bourreau a ainsi amassé une fortune durant le régime nazi, avec **3 165 exécutions à son actif, dont 2 948 par guillotine (*Fallbeil*)**.

Guy FRANK



Le bourreau Johann Reichhart, au centre, présente sa guillotine, entouré de ses assistants.



Louis VOEGTLI:

Condamné à mort

**Mort en déportation le 29 juillet 1944
à Widdig (Allemagne)**

Né le 30 décembre 1896, **Louis VOEGTLI est boulanger** dans la commune de Wintzenheim (Haut-Rhin) dont il est également l'adjoint au maire. Durant l'entre-deux-guerres, il se trouve du côté des autonomistes dans l'échiquier politique alsacien. En septembre 1939, il est mobilisé comme sergent au sein du 71^{ème} régiment régional à Colmar.

Dès l'arrivée des Allemands en Alsace, Louis VOEGTLI s'engage dans l'action clandestine. Par sa qualité de maire de la commune de Wintzenheim, il fait distribuer un stock de vêtements militaires aux Prisonniers de Guerre (PG) français puis, par la suite, ravitaille les Stalags provisoires en pains.

Dès le mois de février 1941, Louis Voegtli devient **membre du réseau de renseignements Uranus-Kléber des Forces Françaises Combattantes (FFC)**. Agent P2, lieutenant, et en qualité de chargé de mission de deuxième classe, il transporte dans sa voiture des prisonniers français en zone non occupée et accomplit des missions de renseignements en recueillant des documents importants concernant notamment l'administration nazie en Alsace.

Louis VOEGTLI est arrêté par les Allemands en même temps qu'Oscar FEGA et Paul GASSER, le 14 juillet 1941 à Champagnol (Jura) alors qu'ils tentent de franchir la ligne de démarcation pour rejoindre la zone non occupée et le Poste de Commandement (PC) du capitaine Louis KLEINMANN, alias « Kayser ». Internés à Besançon (Doubs), ils sont rapidement ramenés en Alsace et libérés, faute de preuves. Ils continuent leurs actions clandestines et **dans la nuit du 9 au 10 octobre 1941, Louis VOEGTLI est arrêté une deuxième fois** par les Allemands à Wintzenheim. Il est déporté à Wolfach en Allemagne avant d'être finalement libéré une nouvelle fois le 12 septembre 1942.





Il reprend très rapidement ses activités clandestines, notamment l'aide à l'évasion avant d'être **arrêté une troisième fois dans le cadre d'une vaste rafle de la Gestapo** sur les membres du réseau Uranus-Kléber en Alsace, le 15 décembre 1942. Interné à Colmar, il est déporté à Kehl (Allemagne) puis à Wolfach (Allemagne). Là, il est confronté pendant quelques jours avec Hilde BALTENWECK, originaire de Wintzenheim elle aussi, et arrêtée peu de temps avant pour aide à l'évasion. Enfin, il est transféré à Strasbourg.

Jugé par le *Volksgerichtshof*, le tribunal du peuple, **le 2 novembre 1943 à Strasbourg, il est condamné à la peine de mort** pour espionnage et atteinte à la sûreté de l'Etat puis déporté le 24 à Wolfach (Allemagne) et Stuttgart (Allemagne). Le 5 juin 1944, les neuf condamnés à mort obtiennent un sursis d'exécution et sont transférés à la prison de Rheinbach (Allemagne).

Là, ils sont **affectés à des missions suicides et chargés de l'extraction des bombes à retardement** dans les villes allemandes bombardées. Le 29 juillet 1944 à Widdig, dans un faubourg de Cologne (Allemagne), alors que la première équipe prend une pause, la seconde s'attaque à une bombe de dix tonnes qu'il faut désamorcer. Alors que l'artificier se pose sur l'engin, Paul GASSER, Clément HELFER et Louis VOEGTLI sont sur les paliers du trou à divers étages. **Tout à coup, une explosion terrible se produit** et les trois résistants décèdent alors que Marcel GREBERT est grièvement blessé.

Entretemps, **son épouse, Céline VOEGTLI-MICHELIN**, née le 19 août 1897 à Sens (Yonne), **est arrêtée par les Allemands le 15 août 1943** pour avoir aidé son mari dans ses activités clandestines. Internée au camp de Schirmeck, elle est transférée le 30 novembre 1943 à Strasbourg puis libérée le 2 décembre 1943.

Daniel MORGEN



Société d'Histoire de Wintzenheim

